

Entretien avec Guy Hascoët

Le pouvoir de dire « solidaire » !

Guy Hascoët fut secrétaire d'Etat à l'économie solidaire dans le gouvernement de la gauche plurielle. Son action fut l'occasion de constater la diversité des acteurs qui pouvaient se réclamer de cet intitulé, issus de l'économie sociale qui doit être renouvelée, de l'économie solidaire qui a besoin d'outils durables, ou du tiers secteur qui fournit notamment des services encore inédits. Pour dépasser les querelles de chapelle sur le label, c'est bien toute l'économie qui doit être mise à l'heure solidaire.

Cosmopolitiques : Les définitions des secteurs de l'économie solidaire, de l'économie sociale, du tiers secteur sont souvent conflictuelles. Que recouvrent vraiment ces clivages et quelles forces représentent ces différentes modalités économiques ?

Guy Hascoët : Il me paraît important de revenir aux valeurs. La définition de l'économie solidaire, c'est finalement de créer des actes solidaires à travers des actes économiques ! Au XIX^e siècle, pour faire naître une certaine solidarité, il fallait créer les services pour la mettre en œuvre. Mais depuis, nous avons tendance à confondre les statuts économiques et la nature de ceux qui ont fait naître ces services. La coopérative, la mutuelle, l'association sont nées pour créer des espaces juridiques qui permettaient d'accomplir des projets avec des valeurs de solidarité. Pour créer des systèmes de solidarité sur la santé, on inventait des mutuelles santé. Pour protéger les gens financièrement, on inventait les coopératives financières, les banques coopératives. Pour défendre leur droit de citoyen libre de se regrouper, on revendiquait le statut de la loi 1901.

Aujourd'hui, parfois artificiellement, on tente d'opposer le public, le privé et l'économie sociale alors que les trois se sont construites en réactivité et en simultanéité.

Les réalités aussi sont plus complexes : on peut avoir un statut et ne pas respecter les valeurs qui ont conduit à le fonder. On peut ne pas avoir de statut et être complètement inscrit dans les valeurs. Le premier Ministre m'a obligé à choisir entre économie sociale et économie solidaire pour le nom du secrétariat d'État. Résultat : je me fâchais inévitablement avec l'autre partie ! J'ai choisi l'économie solidaire car ce qui importe c'est la solidarité portée dans l'acte économique. Des formes économiques traditionnelles peuvent produire de la solidarité. Le capitalisme financier, lui, est a-économique, antiéconomique, ce qui permet de mettre la frontière entre ce capitalisme financier et tous ceux qui créent de la plus value, distinction qui va finir par fractionner le monde économique à mon avis assez rapidement. Les forces de l'économie sociale ne sauront pas comment se situer par rapport à ça. Le monde des ONG et de l'économie sociale fait 9 % du PIB. Il faut revendiquer une place plus affirmée pour l'économie sociale et solidaire mais aussi déplacer des lignes de clivage trop tranchées, bien défendues par ceux qui se prétendent dépositaires d'un champ « le social », qui veulent décréter ce qui doit être accepté comme partie prenante du secteur ou non. Or nombre de dynamiques nouvelles ou récentes ne peuvent se sentir représentées par les formes anciennes de l'économie sociale. Par exemple, la finance éthique et solidaire reprend le flambeau en montrant comment on se sert du vecteur économique pour répondre à des urgences, pour créer des richesses, dans une logique de juste répartition de la valeur ajoutée. Ces gens-là sont les héritiers des pionniers de l'économie sociale et la renouvellent dans une version contemporaine. C'est aussi le cas pour le commerce équitable et beaucoup d'autres thèmes. Les attitudes de fermeture affaiblissent à terme l'économie sociale.

■ La Zebubank devenue Zébu Overseas Board propose d'acheter des zébus mais aussi des cochons et des moutons selon le même principe qui ouvre un PEZ (Plan Epargne Zolidarité). Elle atteint presque les 2000 PEZ, soit 1600 Zébus, 150 cochons et 170 moutons. Renseignements sur <http://www.madagascar-contacts.com/zob/>.

Prenons l'exemple de la Zéubank¹. Si chaque famille malgache avait son couple de zébus, elle créerait sa propre richesse, un zébulon, du lait... Avec un couple de zébus, elle sort de la pauvreté et elle constitue un début de patrimoine. Comment peut-on faire en sorte que les malgaches, petit à petit, puissent avoir ces fameux zébus ? La zéubanque est un système de prêt bancaire. Les membres du réseau achètent un couple de zébus payés en euros.

Le couple de zébus va faire des petits zébus et au bout du troisième petit zébu, les prêteurs vont commencer à être remboursés. La famille va vendre un zébu à une autre famille, et commencera à rembourser. Trois ans plus tard, on retrouve la valeur des deux zébus mais trois familles se sont enrichies entre-temps. Il faut accepter de reconnaître et de favoriser ces formes nouvelles au sein de l'économie solidaire, ces nouveaux pionniers qui sont sur les mêmes principes que ceux d'il y a 140 ans mais avec des sujets contemporains nouveaux.

Au-delà, sur le plan des solidarités et des alliances des catégories les moins servies, les moins reconnues, si on ajoute les petits artisans, voire une bonne partie des toutes petites entreprises, quelle que soit leur forme juridique et si on regarde comment se répartit le fonctionnement d'un côté et l'intervention des aides de l'autre, on voit que ce sont « les riches » qui représentent une fraction plus petite du PIB, qui pourtant reçoivent aussi le plus d'aides de la collectivité. Les questions de solidarité doivent être débattues dans l'ensemble de la société civile pour réorienter la manière d'intervenir de la puissance publique. Ce monde marche à l'envers puisque le paysan qui a 300 hectares touche 300 fois la prime, et celui qui en a 10 la touche 10 fois. Si les paysans meurent, c'est normal puisque le programme d'intervention publique est fait pour qu'ils meurent.

Cosmopolitiques : N'est-ce pas aussi une critique implicite des évolutions des grandes coopératives ou mutuelles et de leur décalage avec une demande de solidarité d'un autre type ? Portent-elles toujours les valeurs qui les ont fait naître ?

Guy Hascoët : À mon avis, oui, mais on trouve des contre-exemples de dérives vers des formes de social libéralisme voire de libéralisme tout court. Mais je ne vois pas pourquoi on demanderait au secteur coopératif d'avoir résolu ce que la société politique est incapable de résoudre, pourquoi eux tous seuls trouveraient la réponse que tout le monde cherche. Entre une assurance mutuelle et une compagnie d'assurance privée, l'une ne rémunère toujours pas d'actionnaires, la différence demeure !

Mais nous devrions dire à tous les petits acteurs qui font le tissu économique qu'ils ne sont pas représentés par la forme bancaire actuelle, qu'ils ne sont pas représentés par les grands donneurs d'ordre nationaux ou multinationaux. Pour dégager 10 à 15 %, ces grands groupes doivent les prendre soit sur le contribuable, soit sur les autres acteurs économiques, soit se mettre en danger. Il n'y a pas d'autre solution : soit ils pillent les autres entreprises, leurs fournisseurs ou leurs sous-traitants, soit ils pillent la collectivité, sinon ils ne peuvent pas y arriver lorsqu'il ne se crée que 2,5 % de richesse de plus chaque année.

Cosmopolitiques : L'économie de marché et l'économie financière actuelle ne doivent pas cependant être confondues et l'économie solidaire peut jouer le jeu du marché sans pour autant avoir de prise réelle dans le secteur financier. Jusqu'où peut-on étendre l'intervention de l'économie solidaire ?

Guy Hascoët : Attention ! Pour créer une nouvelle plaque de silicium, il faut 4 milliards d'investissement: aucune coopérative n'est capable d'apporter 4 milliards d'argent frais. Il existe donc des secteurs industriels qui ont besoin d'être fortement capitalisés et qui n'ont pas d'autre solution que de faire appel au système financier tel qu'il est. Mais comment l'encadrer ? Pour définir cela, nous devons faire de vraies alliances, demander aux patrons de PMI de PME d'être solidaires. Un entrepreneur qui réintègre des jeunes en formation, pose un acte de solidarité véritable qui est aussi important que la forme juridique sous laquelle il le fait. À l'opposé, certains grands groupes resteront infréquentables car ils cherchent à tirer les prix en ponctionnant tous les producteurs et les fournisseurs de base, quitte à «tuer» 20 000 paysans par an par exemple, et à changer simplement de pays pour continuer plus loin en entraînant une paupérisation générale de la société. S'ils abandonnaient un demi pour-cent de bénéfice pour créer une relation correcte avec les producteurs, cela suffirait à changer la donne. Dans certains secteurs, quelques acheteurs ont le pouvoir de mettre des conditions et d'exiger de leurs fournisseurs d'accomplir telle performance, prenant en compte l'environnement ou un facteur social, en menaçant de ne plus acheter le produit: là, se crée un effet d'entraînement véritable, mais ce n'est pas possible dans tous les secteurs. En Amérique du Sud, ils emploient le mot «commercio justo», expression beaucoup plus juste (!). Pour eux, chaque acheteur qui pèse lourd doit avoir le souci de regarder si les conditions d'achat qu'il suggère, n'empêchent pas les paysans, les artisans de vivre dignement de leur travail.

Action publique, action civile

Cosmopolitiques : Sur un secteur donné, quels sont les leviers d'encouragement ou de contrainte disponibles ? Comment les actions politiques plus classiques peuvent-elles jouer un rôle ? Est-ce qu'on ne distingue pas abusivement cette organisation économique et les activités de la « société civile », en négligeant son pouvoir de s'organiser elle aussi sur ces questions économiques mêmes, et de façon virulente et critique parfois ?

Guy Hascoët : On peut créer des avantages ou créer des mécanismes favorables à certains comportements, en les introduisant dans les textes.

Par exemple, notre organisation économique actuelle produit de l'effet de serre artificiellement par des transports offerts à l'économie, non payés à leur juste prix mais payés par les contribuables. Les transporteurs ne payent pas le prix des infrastructures notamment et les stocks représentent un coût trop important pour eux. Aucune raison de ne pas mettre les marchandises sur la route en flux tendus dans un tel système ! Le bâton consisterait à exiger de payer le prix car leurs stratégies coûtent cher à la collectivité, en externalisant beaucoup. Mais la carotte serait représentée par un véritable avantage fiscal pour ceux qui auraient trois jours de stock. Sur l'axe Lille Paris, 50 % des camions disparaissent, le jour ou il y a trois jours de stock dans les hangars, on peut le calculer. Même si ça ne représente que 0,2 % d'avantage, sur une masse en milliards, cela compte. Il faut annoncer des règles du jeu clairement. L'usure des autoroutes calculée à la charge à l'essieu est provoquée à plus de 90 % par les camions, mais pour les péages, ils ne contribuent qu'à 25 %. L'automobiliste pourvoit au transporteur camion, le contribuable pourvoit pour les routes secondaires et nationales, l'assuré social pourvoit pour les dégâts des accidents. Et les générations futures pourvoient pour les questions d'environnement !

N'importe qui peut faire de l'économie avec des recettes qui rentrent dans sa caisse et des dépenses qui sont payées par les autres. La puissance publique peut faire jouer les règles, fixer des cadres, mais tout dépendra ensuite de la chaîne des acteurs humains, des rapports de force. Le citoyen-consommateur-usager possède un poids énorme, mais beaucoup trop faible en France, et en Europe aussi d'ailleurs. Prenons l'exemple de 1988, la disparition des CFC des grandes surfaces nous a pris 15 jours d'activité militante. Ce fut foudroyant : à l'entrée des parkings de supermarchés, on faisait signer les gens partout en France. Quand les directions des magasins ont vu qu'on mobilisait 90 % de leurs clients, ils ont tous décidé de supprimer le produit des rayons. On peut faire basculer des secteurs entiers, domaine par domaine, produit par produit. Un bon commerçant aime bien avoir des clients, tout simplement !

Lorsque des réseaux de produits labellisés, d'entreprises et de producteurs certifiés, se développent, c'est une chance. Plus il y en aura, plus ils seront gros, plus ça basculera vite. Certains, même chez les écologistes, dénoncent ces certifications. Mais une certification, c'est un accord à un moment donné entre les acteurs d'un secteur qui crée une référence de qualité. C'est stupide de dénoncer cela comme des règles d'État, soit parce qu'on est contre les règles *a priori* soit parce qu'on croit préserver son commerce privé. Les petits labels privés ne peuvent

pas résister à la grande distribution. Le bio a refusé un processus volontaire de certification (Afnor) sur la base à l'époque de son cahier des charges et cet attentisme a débouché sur une initiative de label européen qui s'est imposé alors qu'il n'a pas adopté des principes qui leur correspondaient (notamment sur les tailles d'exploitation et sur certaines éléments de la norme, comme la radioactivité). S'ils avaient eux-mêmes créé une certification il y a 10 ou 15 ans, personne ne leur aurait imposé quoi que ce soit. Les entreprises de commerce équitable pourraient s'exposer aux mêmes mésaventures si elles n'inventent pas cette certification. Le travail est en cours à l'Afnor et ceux qui m'ont fait le procès à l'époque de vouloir imposer une norme d'état ont, soit montré leur ignorance, soit masqué la défense d'intérêt particuliers au nom d'une marque privée.

Nous disposons donc des lois, des dispositifs, de l'incitation, de l'accompagnement, des réseaux de consommateurs. C'est tout cela qu'il faut travailler à la fois, pour créer des alliances et pour arriver à faire la différence entre les différents acteurs du tissu économique. Le MEDEF ne représente pas les artisans ni les commençants ni les PME ni les PMI, ce n'est pas vrai ! Parler de l'entreprise privée comme une entité unique c'est impossible, il y a au moins 10 catégories qui n'ont pas les mêmes intérêts !

Le rôle innovant du tiers secteur

Cosmopolitiques : Nous venons de voir à la fois le rôle des héritiers de l'économie sociale et solidaire d'une part et la dimension solidaire dans l'économie en général d'autre part. Comment se situe ce qu'on appelle le tiers secteur, ni public, ni privé mais souvent mixte ou indéterminé ? Comment peut-il avoir sa place dans cette composition des organisations de l'économie ?

Guy Hascoët : Le tiers secteur est l'ensemble des services utiles à une société qui ne naissent que dans un triple partenariat entre société civile, monde économique et monde institutionnel. Des usagers consommateurs s'associent avec des partenaires privés qui voient l'utilité de ces services. Le marché ne traitera pas le maintien à domicile des personnes âgées et la collectivité ne sait pas le faire. Les crèches parentales, les régies d'entretien des cours d'eau ou des forêts, posent toutes les mêmes questions.

Le tiers secteur apparaît comme une solution pour des actes de solidarité, pour faire vivre des services, des secteurs entiers. Pour soutenir et encadrer ce processus de partenariat, j'ai créé au secrétariat d'État, le cadre pour la société coopérative à intérêt collectif, la SCIC, que j'ai eu

l'honneur de défendre devant les assemblées. Certains outils financiers permettent aussi de mobiliser des fonds pour accompagner cette émergence. Tout n'est pas fait, il faudrait définir un code du tiers secteur par secteur d'activité et en définir le périmètre. On doit tenir compte de la spécificité de chaque territoire par exemple. Si on veut du maintien à domicile en Creuse, ce ne sera ni la puissance publique ni le marché qui le feront, c'est impossible. On sait très bien qu'à Neuilly, il y a plus d'impôt, plus de richesse individuelle qu'à Roubaix; mais à Roubaix, les salariés de ses services pourront se déplacer aisément parce que les transports en commun marchent bien, alors que dans la campagne de Guéret c'est moins évident. On peut se déplacer facilement en mobylette l'hiver à Biarritz mais dans le Haut Jura, il fait -30°C, et on ne sait pas comment bouger. Il faut donc arriver à reconnaître ces différences pour moduler les interventions qui ne concernent pas que la solvabilisation de la personne, ce que ne sait pas faire l'État la plupart du temps qui continue de gérer des guichets et qui pensent sincèrement que le même traitement partout et pour tous est un gage d'équité. Le résultat en sera l'absence de service dans tel territoire et comme par hasard, la certitude de ce service dans les territoires qui réunissent les meilleures conditions. C'est un secteur nouveau à naître, qui constituera un enjeu sociétal énorme.

Cosmopolitiques: Est-ce qu'il reste encore un quelconque intérêt au débat classique sur le rôle de l'État et du marché? Et l'économie mixte, chère à Mitterrand, a-t-elle encore un sens?

Guy Hascoët: Les religieux du libéralisme organisent toujours le transfert des charges sur le public, en croyant qu'ils font des bénéfiques. À l'inverse, la défense d'une ligne Maginot du public contre le libéralisme voudrait faire croire qu'on n'a pas besoin d'être efficace pour produire un service. Dans un cas, il faut que le privé arrête de transférer les charges sous couvert d'économie. Dans l'autre cas, il faut que la sphère publique s'interdise de mobiliser un euro et demi quand elle n'a besoin que d'un euro pour fournir le service. Parce que le demi euro sera utile pour créer des services nouveaux. On s'attend au doublement des dépenses liées au vieillissement dans les quinze ans. Mais on construit cinquante fois moins de routes qu'il y a vingt ans et il y a pourtant autant de salariés pour les faire! Trois cent mille artisans vont disparaître dans les dix ans. L'industrie à l'américaine les remplacera: la maison posée en hélicoptère sur sa base de béton faite l'avant veille. Qui va remplacer ces artisans? Il faut aller chercher des alliances avec tous ces acteurs.

Cosmopolitiques: À ce propos quel jugement peut-on porter sur les Sociétés d'Economie Mixte?

Guy Hascoët : Pour moi, les seules SEM devraient être à durée déterminée, pour dix ans, pour un projet. Ce sont des lieux de non légitimité permanents, elles servent à transférer la légitimité. En termes économiques, c'est utile à un certain moment mais pas dans la durée. En terme démocratique, c'est une hérésie. Les GIP, c'est beaucoup trop lourd. Au lieu de ces structures, il vaut mieux travailler sur les cahiers des charges du secteur public en redessinant les termes de l'échange. Les aménageurs des SEM n'ont ni la légitimité de l'administration publique, ni la légitimité du pouvoir politique, et ils n'ont de comptes à rendre qu'à eux-mêmes ! Pour ce qui concerne l'expertise technique nécessaire, même pour les plus petites communes, les syndicats inter communaux fonctionnent bien ! Il fallait vraiment que l'intercommunalité prenne et c'est en cours. Aujourd'hui l'expertise peut être partagée au sein des agglomérations, des communautés de commune et des pays.

L'essentiel c'est de sortir du sectarisme et des frontières établies entre les types d'économie, il faut redéfinir les frontières sur de vraies différences de mise en œuvre effective des principes de solidarité et pas sur des différences issues de l'Histoire ou de statuts juridiques. À ce moment là, des alliances sont possibles avec de nombreux acteurs économiques. Le seul ennemi de l'économie, c'est vraiment la financiarisation mais toutes les autres formes économiques doivent se combiner. On peut organiser des systèmes de partage, de mutualisation ou de mise en commun ou de dynamique collective sur un territoire ou dans une filière sans avoir à créer des frontières de statuts ou d'histoire.

Avoir prise sur le monde économique : social et démocratique ?

Cosmopolitiques : Cet ennemi qu'est le capitalisme financier est facilement dénoncé à l'échelle de la mondialisation mais on ne voit guère de campagne pour le mettre en péril dans son fonctionnement habituel. Les opérations de micro-économie ont elles une chance d'avoir prise sur lui ?

Guy Hascoët : Nous avons affaire à de vrais vampires actuellement ! Qu'est ce qui peut les freiner ? Des règles de régulation internationales ? Ce n'est pas facile. Mais une vraie pression qui les oblige à modifier leurs pratiques, ça peut marcher. Ce sont le citoyen et le consommateur qui détiennent la solution à travers leur pouvoir de placement dans les banques, le jour où des centaines de milliers de gens placent leur argent sous conditions éthiques, sociales, solidaires : il n'y a pas un banquier qui ne va pas s'adapter ! Le pouvoir en fait est réparti. Le travail d'explication et de conviction est long et compliqué, c'est vrai. Mais avec le Net, on peut mobiliser quarante mille ou cinquante mille personnes sur

deux ou trois ans pour sortir un million de familles de la pauvreté! Tous ceux qui vont demander des comptes à leur banque et qui menaceront d'aller ailleurs détiennent un vrai pouvoir.

Cosmopolitiques: Ce pouvoir, cette prise de pouvoir, cet *empowerment* étaient précisément à l'origine des mouvements de solidarité et de leurs institutions. Le caractère démocratique de ces grandes institutions de la solidarité ne finit-il pas par dépérir, avec des coupures, voire des conflits, entre salariés, dirigeants salariés, responsables élus bénévoles et sociétaires ou adhérents, est ce qu'il est possible d'éviter cela alors qu'on l'observe partout ailleurs? Pourquoi ces principes coopératifs démocratiques n'auraient-ils pas aussi vocation à se diffuser dans toutes les organisations économiques?

Guy Hascoët: Je trouve que cela marche plutôt bien sur le plan démocratique. Il est certain qu'on ne fera croire à personne que ce sont les coopérateurs du Crédit Agricole qui ont la main sur la société anonyme du Crédit Agricole! À cette échelle, il est difficile de rester près de la base. Mais s'ils partent à la dérive, les coopérateurs ont le droit de reprendre la main. Comment l'étendre, c'est compliqué. Prenons l'exemple de Leroy Merlin qui a des actionnaires salariés (tous les salariés sont actionnaires). Le patron doit faire approuver autour de 1 % de renoncement aux bénéficiaires. Il n'aura aucun mal avec ses actionnaires extérieurs mais le débat sera plus dur avec ses actionnaires salariés. Voilà une question intéressante posée par ce capitalisme participatif!

Faire participer les gens et leur donner pleinement la possibilité de s'exprimer ou de discuter des efforts à faire, ce n'est pas la même chose d'avoir un mandat pour arbitrer et de décider après la discussion. La CAMIF a failli en mourir en retardant des décisions douloureuses mais nécessaires. Il fallait décider de restructurer: soit de changer la forme, soit momentanément «se séparer» d'un certain nombre de membres du personnel. Le retard de décision a failli coûter la vie à toute la structure. Les mutuelles ont soutenu la reprise des locaux par solidarité, le secteur de l'économie sociale s'est mobilisé et cela a fonctionné.

Il faut donc un mixte entre une vraie participation et une vraie délégation. Comme pour la relation démocratie participative/démocratie élective. Les représentants doivent organiser la participation mais prendre leurs responsabilités. Au suffrage universel, c'est tous les cinq, six ans. Dans l'entreprise, si la direction s'égare, alors il faudrait changer de dirigeant et c'est possible dans les formes coopératives. Pour toutes les formes coopératives de taille moyenne (quelques centaines de salariés), cela fonctionne. Pour les grandes organisations, on décroche de la forme telle qu'elle est écrite.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est que le secteur de l'économie sociale est dirigé par une génération qui a au moins soixante-dix ans et qui a forcément du mal à comprendre ce qui se passe chez les gens de vingt-cinq ans. Pour la même raison, le jeune de vingt-cinq ans ne sait pas pourquoi on a créé la retraite par répartition et ainsi, ne sait pas pourquoi il la défendrait. Pour bien défendre ce secteur, il ne faut surtout pas le décrocher culturellement de son époque. Si le secteur de l'économie sociale est incapable d'ouvrir sa porte à de jeunes gens qui sont pourtant sur les mêmes valeurs, il le paiera très cher. Il ne doit pas refuser les formes nouvelles au prétexte qu'elles ne sont pas conformes. J'avais introduit un amendement sur les mutuelles, les responsables de moins de soixante-dix ans devaient quitter leur poste. Mais tous les amendements déposés voulaient remonter la barre ! Le secteur s'imagine difficilement encadré par des cadres de quarante ans !

Cosmopolitiques : L'économie solidaire pose aussi d'une autre façon la question du local et des territoires. On peut craindre parfois qu'on ne l'enferme précisément dans cette dimension réduite. Quelles sont vraiment les chances d'extension de modèles de développement sur des territoires restreints, de réseaux d'échange localisés ?

Guy Hascoët : Par exemple, quand cinquante entreprises d'un bassin n'ont pas les moyens d'aborder le développement durable et qu'elles se mettent en réseau pour mutualiser un dispositif, c'est un acte d'intelligence solidaire en économie (de la compétence partagée, des cadres partagés, des dispositifs financiers partagés). C'est une forme de développement local mais dans ce domaine du développement endogène, j'ai vu des exemples extraordinaires de gens qui ont fait tout avec rien. À Ribauvillers, en Alsace, dix-huit communes dans une vallée en fer à cheval dans les Vosges. Toutes les tanneries ferment, plus d'emploi, c'est le K. O total. Les habitants regardent le passé pour savoir sur quoi ils peuvent s'appuyer pour inventer l'avenir. Ils trouvent vaguement une référence à un événement historique qui a marqué le moyen âge. Ils construisent à partir de ça un son et lumière qui marche bien. Dans leur budget, ils louent du matériel de sonorisation pour cinq cent mille francs. Ils décident d'investir dans le matériel pour le louer à d'autres et ils dégagent des bénéfices encore plus grands. Ils ont l'idée d'utiliser ce matériel pour faire des formations professionnelles pour les jeunes du bassin qui vont devenir des spécialistes du son, de la lumière, des studios. Ils créent un CPA, des formations dans les filières lycées et en apprentissage ! Ils constatent qu'ils ont des faiblesses en accueil hôtelier pour les vingt mille personnes de chaque saison, alors ils relancent l'accueil à la ferme, l'accueil chez l'habitant, un tourisme d'accueil

de proximité. Ces visiteurs sont preneurs de tous les produits de la vallée. Donc, ils créent des labels de tous les produits de qualité! Et tout ça en dix ans! Ainsi, le tissu familial agricole reprend des couleurs. Ils ont créé des ateliers où les gens viennent eux-mêmes presser leurs pommes. Ils ont offert des structures, des services de proximité, petite enfance, personnes âgées etc. Cette « animation territoriale d'un réseau » se fait à partir d'acteurs qui consacrent du temps et qui fournissent des compétences. Ils vont chercher les outils collectifs qui existent pour amener les compétences ou les outils qui manquent pour « permettre que ». Cela s'appelle aussi l'économie solidaire, non? Une solidarité territoriale!

Entretien réalisé par Dominique Boullier.

■ Quel bilan pour un secrétariat d'État à l'Économie Solidaire éphémère?
(Extraits du bilan du secrétariat d'État.)

Créé en mars 2000 et actif jusqu'aux élections d'Avril 2002, le secrétariat d'État à l'Économie Solidaire éphémère fut en charge de la vie associative, des coopératives et mutuelles. Ces secteurs auront été modernisés pendant que de nouveaux domaines (services à la personne, systèmes d'échange locaux...) auront été soutenus.

Développement et réseaux
Favoriser le maillage des acteurs

En 2001 une centaine de conventions a été passée entre le secrétariat d'État et les réseaux dont une soixantaine en conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Cinq types de réseaux ont été financés: Les groupements et réseaux d'appui à l'économie sociale

et solidaire, pour renforcer et structurer leur action.

Les réseaux de solidarité entre territoires, avec un accent particulier sur le développement durable.

Les réseaux de solidarités interpersonnelles notamment visant à l'égalité hommes-femmes, le droit à entreprendre ensemble, l'activation des dépenses passives du chômage, le droit au logement et à la santé.

Les réseaux de coopération nord-sud principalement le commerce équitable.

Les réseaux d'expertises, centrés sur les finances solidaires et l'appui aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le comité consultatif de l'économie sociale a été réactivé en 2001. Une instance patronale de l'économie sociale, le conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale a été créée. Une clause pour un mieux-disant social et environnemental (article 14 du code des marchés publics):

pourcentage d'heures travaillées affecté aux personnes en insertion, intégration des préoccupations environnementales type HQE dans le bâtiment.

Un quart réservataire dans les marchés au bénéfice des entreprises de l'économie sociale pour faciliter l'accès à la commande publique.

Vie coopérative

La SCIC

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est un nouveau statut d'entreprise collective d'utilité sociale. Fondée sur des valeurs de solidarité et de démocratie, elle associe tous les acteurs d'un territoire – salariés, usagers, bénévoles, personnes morales et collectivités publiques – dans un projet au service des populations. Les associations peuvent se transformer en SCIC en conservant leurs conventions et agréments. Bien évidemment, la SCIC fonctionne dans l'esprit de la non lucrativité et dans les règles démocratiques des coopératives. ■■■

Avancées législatives

La loi sur l'épargne salariale reconnaît les sociétés coopératives, sous certaines conditions, comme entreprises solidaires encouragées par l'épargne salariale constituée. La loi sur les Nouvelles Régulations Économiques modifie l'objet des coopératives de commerçants détaillants pour assurer la pérennité de leur réseau et établir un juste équilibre des relations commerciales.

Le code de la mutualité a été réformé.

Vie associative

Signature le 1^{er} Juillet 2001 de la charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations. Mis en place d'un Groupe Permanent de la Vie Associative.

Circulaire du 1^{er} décembre 2000 créant un financement pluriannuel au travers des conventions d'objectifs.

Plafond de déduction fiscale sur les dons en direction des associations porté de 6 % à 10 % des revenus.

Encouragement aux start-ups solidaires pour développer Internet comme espace de citoyenneté active et pour faciliter l'accès au plus grand nombre.

Une cinquantaine d'acteurs soutenus par le secrétariat d'État ont créé le premier portail de l'économie solidaire.

Finances

Vers une nouvelle épargne solidaire

La Loi du 29 Février 2001 relative à l'épargne salariale comporte un volet d'encou-

ragement à l'économie solidaire avec création de fonds solidaires, proposé aux salariés dans le cadre du Plan partenarial d'Épargne salariale volontaire. Le fonds solidaire, nouveau produit d'épargne, doit investir entre 5 et 10 % de son actif dans des entreprises solidaires agréées.

L'article 81 de la loi de finances 2001 reconnaît l'acte spécifique de l'épargnant solidaire. (Réduction d'impôt correspondant à 25 % du montant de la souscription dans la limite de 6000 Euros pour une célibataire et de 12 000 euros pour un couple). Recapitalisation de l'institut de développement de l'économie solidaire.

Restructuration des fonds de garantie de l'économie sociale.

Essaimage des caisses solidaires locales (initiatives déjà identifiées en Franche Comté, Pays de la Loire et Aquitaine pour les projets les plus finalisés).

Création d'un fonds mutuel solidaire (dons en provenance des entreprises de l'économie sociale et solidaire notamment).

Territoires

Trois appels à projets depuis Juillet 2000.

800 initiatives soutenues (14,5M Euros), 800 ont été soutenues par d'autres partenaires.

15 chambres régionales de l'économie sociale et solidaire ont été soutenues.

Elaboration de conventions territoriales (budget: 4,27 M

Euros), avec cahier des charges exigeant et précis, impliquant l'ensemble du conseil (municipal ou communautaire). Une cinquantaine de territoires volontaires lancés en 2002.

En Janvier 2001, est lancée une analyse de la situation des plates-formes de services de proximité pour rapprocher la demande de services de proximité et l'offre de prestataires. Propositions de simplification de la procédure d'agrément, encouragement des initiatives par l'essaimage et le parrainage, accroissement des publics bénéficiaires du titre emploi service des activités des services à la personne.

Commerce équitable

Programme d'études et de recherches.

Soutien aux acteurs avec conventions pluriannuelles.

Soutien au commerce équitable au Sud dans l'accord France-BIT.

Comité de normalisation regroupant l'ensemble des parties concernées – acteurs du commerce équitable, grande distribution, consommateurs, pouvoirs publics – sous l'égide de l'Afnor pour élaborer des référentiels communs.

Europe

L'agenda social signé à Nice en décembre 2000 a fait entrer le terme d'économie solidaire dans le vocabulaire européen (chapitre intitulé «pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité»).